



Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Synthèse des chiffres

Enquête du plan national d'action	2
Enquête de la verbalisation	Erreur ! Signet non défini.
Enquête de la prestation de service international	2
Bilan de l'OCLTI	Erreur ! Signet non défini.
Bilan de DIRRES	Erreur ! Signet non défini.
Bilan de DNLF – Lutte contre la fraude (mai 2009)	Erreur ! Signet non défini.
Bilan de DNLF – Bilan des comités de lutte contre la fraude (sept 2009)	Erreur ! Signet non défini.

Enquête du plan national d'action

Enquête de la prestation de service internationale

Avec quatorze mille déclarations supplémentaires, plus de 31 000 déclarations de prestations de services internationales ont été reçues en France en 2008 (+ 82%). Près de la moitié de cette croissance résulte des déclarations effectuées par les entreprises de travail temporaire luxembourgeoises, traduisant ainsi le nombre important d'agences intérimaires installées au Luxembourg qui recrutent des salariés français.

En 2005 : 6 500 déclarations reçues

En 2006 : 10 100 déclarations reçues

En 2007 : 17 100 déclarations reçues

En 2008 : 31 100 déclarations reçues

Près de 100 000 salariés ont été détachés sur le territoire national dans ce cadre de cette offre de service. Les déclarations des Nouveaux Etats membres effectuent un tiers des déclarations et fournissent près de la moitié de la main-d'œuvre détachée (hors salariés français). La Pologne conserve une place tout a fait dominante, puisque ce pays fournit la première source de main-d'œuvre.

En 2005 : 26 500 salariés détachés déclarés

En 2006 : 38 000 salariés détachés déclarés

En 2007 : 68 000 salariés détachés déclarés

En 2008 : 95 300 salariés détachés déclarés

Les concentrations régionale ou sectorielle restent fortes :

- la moitié des déclarations sont effectués dans dix départements dont 8 départements sont frontaliers ;
- les secteurs du BTP et des entreprises de travail temporaire concentrent les trois-quarts des déclarations.

Plus de mille contrôles ont été effectués par l'inspection du travail sur les entreprises étrangères prestataires de service dont la moitié avaient effectué leurs déclarations de détachement. L'analyse régionale ne permet toutefois pas de déterminer une stratégie homogène des contrôles.